L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 AVRIL 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DU L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance 10

Les annonces qui seront insérées dans l'Abeille, seront traduites gratuitement, pour le journal seulement, sont aux annonces ordinaires comme 2 est à 1. Les annonces qui ne seront pas traduites, seront calculées comme 3 est à 2. Les annonces qui ne seront pas traduites, et qui seront insérées dans les deux langues